Intervention du sénateur-maire d'Alençon

lors de l'inauguration de l'immeuble Joubert rénové

Lundi 31 janvier 2000

M. Bayi, président de la SAGIM,
M. L'Ecuyer, directeur de la SAGIM,
M. Petit et son équipe qui fut l'architecte de cette rénovation,
Mesdames et messieurs les maires-adjoints,
Mesdames et messieurs les conseillers,
Mesdames et messieurs des services techniques,
Mesdames et messieurs,

L'inauguration qui nous réunit ici marque l'achèvement d'un long et ingrat épisode, ouvert à l'automne 1990 quand la ville achète la propriété à la famille Joubert. Le bâti est en mauvais état. En l'achetant, la ville veut ouvrir au public un magnifique parc de centre ville et construire des logements. Mais très vite, la controverse naît autour des bâtiments, notamment de l'immeuble que nous inaugurons.

L'immeuble initial datait de la fin du XVIIIe siècle. L'architecture était celle d'un Hôtel particulier, dans le style Directoire.

Des personnalités locales y résideront, tel le général Maupetit qui y mourut à l'âge de 40 ans, 3 ans après l'avoir acquise. D'autres personnalités ont habité ces lieux : le Baron Mercier, industriel, maire d'Alençon puis député ; Napoléon Curial qui fut maire, député et sénateur. Et plus tard, au début du siècle, le colonel Lyautey, qui commandait le 14e Hussards, fut l'un des familiers de la maison. C'est en 1911 que la famille Joubert acquiert la propriété.

Les péripéties seront nombreuses

Les péripéties seront nombreuses pour la ville à compter du jour de son acquisition :

— En juin 1993, le permis de démolir est signé, en raison du délabrement avancé de l'immeuble et des risques encourus par les piétons.
— En octobre 1993, se constitue une association de défense de la maison.
— En janvier 1994, le permis de démolir est affiché et l'association engage un recours.
— En novembre 1994 : le permis de construire est délivré au Logis familial pour la construction de 41 logements.
— En décembre 1994 : un recours est déposé.
— En février 1996 : le permis de construire est annulé.
— En juin, le Conseil municipal se prononce pour la réhabilitation de l'immeuble et la construction de 7 logements. Un maître d'œuvre est désigné en février 1997.
— le premier maître d'œuvre se désistera en raison du mauvais état du bâtiment ; un second, le Cabinet de Me Petit, acceptera de relever le défi.
— En mai 1998, intervient la déclaration des travaux.

Un coût élevé pour la collectivité

Après bien des hésitations, la ville s'engage à le réhabiliter. Le coût pour la collectivité est élevé, aucun repreneur privé n'ayant accepté de s'engager. Je rappellerai le coût de la réhabilitation de l'immeuble : 4 432 524, 2 F (dont 1 million

de subvention d'Etat au titre de la réserve parlementaire). Auxquels s'ajoute l'aménagement des abords : 416 845, 42 F (dont 163 000 F de subvention d'Etat au titre de la réserve parlementaire)

Je dois avouer que si je n'étais devenu, dans l'entrefaite (en juin 95), rapporteur général du budget, l'opération aurait été infinançable par le seul budget de la ville.

Les travaux se sont déroulés en 2 phases :

— la 1ère phase comprenait les travaux de démolition et de consolidation. Cette phase a permis de mieux connaître l'état réel du bâti et d'établir plus sûrement le dossier de consultation des entreprises

— la 2e phase a porté sur la réhabilitation des lieux en 7 logements (1 F2, 4 F3 et 2 F4)

Je veux exprimer au cabinet d'architecture et aux entreprises mes plus vifs compliments.

Aujourd'hui ne subsistent de l'édifice original que la façade, le fronton, l'entrée et l'escalier.

Une expérience comme celle de ce chantier, recèle tout ce qui fait parfois la vie d'une cité, et la vie des élus : un incroyable enchaînement de circonstances défavorables, des incompréhensions, des controverses, des conflits, des dialogues rompus, renoués, re-rompus, renoués à nouveau, des surprises, des coûts imprévisibles et insupportables, des ressources inespérées, un espoir retrouvé, une sortie digne qui convient au plus grand nombre. Chacun n'ayant au final, ni rancoeur, ni rancune, ayant simplement appris avec humilité l'incommensurable exigence du service des autres.

Je terminerai d'un mot sur le parc qui a beaucoup souffert de la tempête. Nous ne souhaitons pas le replanter dans l'urgence, mais réfléchir à ses vrais besoins et, aux meilleures essences possibles pour lui offrir le plus bel avenir.

Alain Lambert, sénateur-maire d'Alençon, président de la Commission des finances